



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 22 DECEMBRE 2008

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO, LABAYLE, MONDORGE, MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, PAUL-DEJEAN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mmes JARRAUD-VERGNOLLE, BISAUTA, MM. BRISSON, GOUFFRANT, ABEBERRY, ROUX, LOZANO, LAFITE, Mmes CONTRAIRES, GIBAUD-GENTILI, Conseillers Titulaires ; M. LACASSAGNE, Mme LANNEVERE, MM. CAZAUX, CÉLAN, CAUSSE, Conseillers Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : M. Michel VEUNAC, Vice-Président ; MM. VOISIN, Jacques VEUNAC, Conseillers Titulaires ; Mmes PRADIER, GETTEN-PORCHÉ, M. POUEYTS, Mmes CASTEL, DURRUTY, M. DOMÈGE, Mme DESTRUHAUT, Conseillers Suppléants.

PROCURATION : M. VEUNAC à M. BOROTRA ; M. VOISIN à M. CÉLAN.

SECRETAIRES DE SEANCE : M. GOUFFRANT.

O/J. N° 17 : MISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE.

CESSION DE LA PROPRIETE ET DE LA GESTION DE L'EXPOSITION ECOCONSTRUIRE AU CONSEIL ARCHITECTURE URBANISME ET ENVIRONNEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES.

Madame GIBAUD-GENTILI présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Contexte du projet :

La Communauté d'Agglomération de Bayonne Anglet Biarritz, au titre de son Plan Climat, la Ville de Bayonne, au titre de son programme d'éducation à l'environnement pour la plaine d'Ansot et le Conseil Architecture Urbanisme et Environnement 64 (C.A.U.E. 64), au titre de ses missions de sensibilisation du public, ont organisé de mai à juillet 2008 une manifestation avec exposition, conférence et animations sur le thème de l'écoconstruction à la plaine d'Ansot à Bayonne.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire.

Transmis à la Sous-Préfecture

de Bayonne le 23 DEC. 2008

Affiché le 23 DEC. 2008



P/Le Président,

Le Conseiller délégué,

Dans ce cadre, l'exposition conçue et réalisée en maîtrise d'ouvrage partagée par les services de la C.A.B.A.B., de la Ville de Bayonne et du C.A.U.E. avait pour objectif de :

- Sensibiliser et responsabiliser le grand public ainsi que les jeunes, sur l'ensemble des thématiques environnementales autour de l'habitat et de l'énergie.
- Mobiliser les acteurs locaux (distributeurs, artisans, architectes, prescripteurs) autour de la nécessité de créer des filières et des réseaux sur l'écoconstruction.
- Disposer d'un outil démonstratif local sur l'écoconstruction qui puisse circuler et sensibiliser le plus grand nombre.

Descriptif de l'exposition :

- 11 panneaux d'information générale sur l'écoconstruction,
 - 23 modules de présentation de matériaux écologiques,
 - des fiches techniques et un CDROM support d'information.
- Le détail est présenté dans une fiche technique en annexe.

Propriété et gestion de l'exposition :

La Communauté d'Agglomération de Bayonne Anglet Biarritz et la Ville de Bayonne n'ont pas vocation à gérer ce type d'exposition.

Afin d'en faire bénéficier collectivités et acteurs du territoire et de favoriser une prise de conscience générale sur le sujet, il a été convenu entre les parties que le C.A.U.E. soit responsable de la gestion et du prêt gracieux de l'exposition sur le département 64.

Toutefois, une mise à disposition gratuite sera possible pour la ville de Bayonne et la C.A.B.A.B. chaque année.

Les termes de cette cession sont précisés dans une convention jointe en annexe.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de valider les termes de la convention autorisant le C.A.U.E. 64 à gérer l'exposition **ECOCONSTRUIRE** ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention correspondante.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ